YERRES

Publication le 24/01/2025

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : OC/ED/SM

DECISION N°2025/031

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal au 32 rue Mont Griffon, conclue avec l'association "Croix-Rouge Française du Val d'Yerres"

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'association « Croix-Rouge Française du Val d'Yerres » souhaite poursuivre son activité sociale, secourisme et humanitaire dans le local communal mis à disposition depuis 2017,

D E C I D E

D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition d'un local communal au 32 rue Mont Griffon avec l'association « Croix-Rouge française du Val d'Yerres », représentée par l'administrateur provisoire de l'unité locale du Val d'Yerres, Monsieur Philippe MICHEL,

DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable sans pouvoir excéder la durée totale de 6 ans,

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 24 janvier 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 24/01/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250124-lmc110034H1-AR